

4.0 Conclusion

Le Plan d'entreprise de 1993-1994 énonce les objectifs institutionnels du Bureau des passeports et les activités à entreprendre au cours de l'exercice à venir. Il précise également les ressources financières nécessaires pour atteindre ces objectifs.

Dans son rapport annuel portant sur l'exercice 1993-1994, le Bureau des passeports évaluera ses réalisations par rapport à ces objectifs.